

**Affaires juridiques**

CLR/n°12-145

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS  
Séance du 26 mars 2012**

**Membres présents**

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;  
M. Gilbert Makassy, représentant M. le Recteur ;

Mme Brigitte Arbeille ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Jean-Michel Brossard ; M. Robert Coudert ; Mme Bénédicte Delaunay ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Jean Fabbri ; M. Roger Fontaine ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Chiara Lastraioli ; M. Jean-Yves Le Guen ; M. Emmanuel Lesigne ; M. Dominique Pierre ; Mme Véronique Robert ; M. Pascal Sanson ;

**Ont donné procuration**

M. Francis Barin à M. Loïc Vaillant ;  
M. Bernard Deman à M. Loïc Vaillant ;

**A donné procuration en cours de séance**

M. Jean-Michel Brossard à M. Jean Fabbri ;

**Participaient à titre consultatif**

M. Alain Roncin, Vice-Président du Conseil d'administration, chargé des ressources humaines et des moyens ; M. Michel Isingrini, Vice-Président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, Vice-Présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, Vice-Président chargé des relations internationales ; M. Pierre Gabette, Directeur Général des Services ; M. Christophe Le Roch, Adjoint au Directeur Général des Services ; M. Jérôme Barrère, Directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, Directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, Directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Claude Ophèle, Directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Alain Verger, Directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueffier, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Christian Proust, Directeur de l'EPU de Tours ; Mme Danielle Poder, Directrice de l'IUT de Tours ; Mme Elise Laumonier, Agent comptable ; M. Bruno Boissavit, Directeur du Service commun de documentation ; M. Jean-Christophe Savineau, Directeur des Services financiers ; Mme Virginie Ardoin, Commissaire aux comptes.

\*

**Approbation de compte rendu**

**Compte rendu du Conseil d'administration du 13 février 2012**

Les modifications demandées par MM. Fabbri et Lesigne sont intégrées au compte rendu (cf. P.J.) qui est approuvé à l'unanimité.

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### Contrat d'établissement 2012-2017

M. le Président rappelle les différentes étapes qui ont précédé la présentation de ce contrat d'établissement qui porte sur les années 2012-2017 (cf. P.J.) : l'AERES est venue à Tours procéder à une évaluation et a rendu un rapport à l'été 2011 ; puis, la DGESIP est venue à Tours au mois de janvier 2012 pour préparer le contrat. Le texte qui est présenté au Conseil d'administration est donc le fruit de ces différents échanges entre l'AERES, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'Université de Tours. Ce texte est accompagné de 18 indicateurs qui couvrent l'ensemble des thèmes abordés, ainsi que les conseillers en ont été informés lors de la précédente séance.

Le contrat rédigé par le Ministère s'articule autour de 3 parties.

#### **1 - Renforcement de l'attractivité de l'Université**

Il passe par un renforcement et un resserrement des pôles de recherche, le développement de nouvelles thématiques originales et attractives, un renforcement du pilotage et une ouverture internationale accrue. Sur le plan de la formation, ce projet propose de décliner une offre de formation plus axée sur la professionnalisation, une valorisation de l'acquis des compétences et une internationalisation des formations.

#### **2 - Construction d'une identité commune**

Pour renforcer le sentiment d'appartenance, il convient de mieux accueillir, mieux accompagner et mieux communiquer, mais également de mieux travailler ensemble. Pour cela, de nouveaux outils seront développés pour la gestion des ressources humaines, la gestion financière ou encore dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Enfin, une démarche qualité pragmatique et non normative sera mise en œuvre.

M. Farge souligne qu'il existe sur le marché des outils collaboratifs très performants et qu'il est donc parfaitement inutile, voire contreproductif, d'en vouloir inventer de nouveaux à son usage propre.

#### **3 - Inscrire l'action de l'Université dans le cadre du PRES « Centre Val de Loire Université »**

Il s'agit d'une partie commune aux établissements membres du PRES, qui insiste sur la structuration de l'offre de formation, la poursuite des actions de recherche et de valorisation, la mutualisation des services numériques. Enfin, 3 écoles doctorales seront créées dans le domaine santé-sciences-technologies : « Sciences de la Terre et de l'Univers » ; « Santé - Sciences biologiques - Chimie du vivant » ; « Mathématiques, Informatique, Physique théorique, Ingénierie des systèmes ».

La réorganisation n'est pas achevée en sciences humaines et sociales. La prolongation accordée à l'école doctorale de chaque université devrait permettre la restructuration de celle-ci afin d'aboutir à deux écoles doctorales co-habilitées, au plus tard à mi-parcours.

M. Lesigne souhaite des précisions sur la création, prévue dans ce contrat d'une INSA Centre Val de Loire, regroupant l'ENIVL Blois, l'ENSI Bourges et l'antenne de Bourges de l'UFR sciences de l'Université d'Orléans. Il s'étonne de ce que l'avis de l'Université de Tours ne soit pas requis sur cette création.

M. le Président souligne que notre Université n'est pas directement partie prenante dans ce projet. Ce projet avait été annoncé lors d'une réunion du PRES par le président de l'Université d'Orléans et a apparemment convaincu le Ministère. Il s'agit d'intégrer des écoles assez isolées dans un réseau plus réputé.

M. Fabbri considère que tous les établissements concernés sont ceux du PRES. Il souligne par exemple que les enseignants de l'ENIVL effectuent leur recherche dans les laboratoires de notre Université qui sera donc touchée par les conséquences de cette nouvelle création. Celle-ci de plus affectera le travail effectué par les collègues de l'EPU. Il souligne que la course au label INSA déjà engagée il y a 7 ans est contreproductive et témoigne plus d'un souci de visibilité des élus de la Région que d'une cohérence universitaire.

M. le Président précise bien que seuls seront appelés à se prononcer les conseils d'administrations des établissements concernés : Université d'Orléans, ENIVL, ENSIB.

M. Bouquard se demande pourquoi ce point figure dans le contrat d'établissement de l'Université de Tours si celle-ci n'est pas concernée.

En réponse à M. Lesigne, M. le Président souligne que les crédits accordés à l'Université au titre du contrat augmentent de plus de 14 % par rapport à la dotation 2008-2011, ce qui, dans le contexte budgétaire actuel, est un bon résultat.

M. Fabbri indique que les élus « Un projet universitaire partagé – Une présidence collégiale », au-delà des organisations SNESUP et FSU, ne peuvent approuver ce projet pour au moins deux raisons majeures :

- la dévolution du patrimoine immobilier qui ne lui paraît pas relever des missions de l'établissement et qui ne lui semble pas de l'intérêt de l'Université à court, moyen ou long terme ;
- l'aventureuse démarche INSA autour des formations d'ingénieurs pour laquelle de plus les élus du CA de Tours sont dépossédés de leurs compétences.

M. le Président défend le principe de la dévolution du patrimoine qui offre à l'établissement la possibilité de mener une politique immobilière. Il souligne que la dévolution ne peut être obtenue qu'à deux conditions : d'une part, que l'Etat soit d'accord pour l'accorder, mais d'autre part que l'Université l'accepte au vu des propositions de financement de l'Etat.

S'agissant du projet d'INSA, il réaffirme que ce projet ne concerne pas l'Université de Tours.

Le Conseil approuve le contrat pluriannuel d'établissement 2012-2017 par 14 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

\*

## **POLITIQUE GENERALE**

### **Informations par le Président**

#### **1 – Résultat des appels d'offre**

M. le Président fait un point sur les derniers résultats connus des projets présentés dans le cadre des investissements d'avenir.

Le projet AVOSTTI (Accompagnement des Vocations Scientifiques et Techniques vers le Titre d'ingénieur) a été retenu. Présenté par 13 universités, dont Tours où il associe 5 composantes (l'EPU, les IUT, l'UFR sciences pharmaceutiques et l'UFR médecine), ce projet propose des processus innovants permettant d'ouvrir les formations d'ingénieur des écoles universitaires du réseau Polytech' à de nouvelles populations d'étudiants français et étrangers qui choisissent d'orienter leur cursus vers des études scientifiques et technologiques.

Le projet de création d'un Institut de formation des biomédicaments et cosmétiques actifs (IFBC) a été retenu. Il s'agit de former des apprentis, en formation initiale et continue, aux techniques de fabrication des nouveaux médicaments. Une structure d'hébergement pour apprentis sera créée sur le site du plat d'étain.

Le projet Tours 2015, porté par l'entreprise ST Microelectronics, et associant le CERTEM a été retenu. Un financement de 2 M € sera attribué au laboratoire GREMAN de l'Université.

#### **2 – Elections aux conseils centraux**

M. le Président rappelle que les élections se sont tenues pour les étudiants les 19 et 20 mars. Les résultats sont les suivants :

CA : 3 sièges pour les listes ASSOS, 1 pour l'UNEF et 1 pour le MET.

CEVU : 8 sièges pour les listes ASSOS, 4 pour l'UNEF et 2 pour le MET.

CS : 3 sièges pour les listes ASSOS et 1 pour l'UNEF.

Pour les personnels, les élections se dérouleront le 17 avril.

### **Affaires financières**

#### **1 – Compte financier 2011**

Mme Laumonier, agent comptable, présente le compte financier pour l'année 2011 (cf. P.J.).

#### **1.1 Compte de résultat**

Les charges d'exploitation s'établissent à 179,4 M €, en augmentation de 7,2 M € par rapport à 2010. Ces charges sont constituées, pour l'essentiel, à 79 % des salaires et taxes, à 13 % des consommations de l'exercice (achats, services extérieurs etc...) et à 5 % des dotations aux amortissements.

Les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels s'élèvent à 181,7 M €. Ces produits sont constitués, pour l'essentiel, des subventions (89 %), des produits d'activités (6 %) et des produits exceptionnels (4%).

Le résultat d'exploitation s'établit à + 2 095 954 € pour l'année 2011.

## **1.2 Bilan de l'année 2011.**

L'actif progresse de 6,45 M €, pour s'établir à 246 891 985 €.

Le passif connaît une variation similaire, passant de 240,4 M € à 246,8 M €.

Le fonds de roulement atteint 33,89 M€, soit une augmentation de 3,6 M€ par rapport à 2010.

La trésorerie connaît une évolution identique.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte financier 2011.

## **2 – Rapport des commissaires aux comptes**

Mme Ardoin présente le rapport pour l'année 2011 des commissaires aux comptes chargés de certifier les comptes de l'Université (cf. P.J.). Elle rappelle d'abord que le rapport pour l'année 2010 concluait à une certification des comptes, assortie de 5 réserves :

- la valorisation du patrimoine immobilier ;
- la régularisation des amortissements antérieurs des immobilisations ;
- l'exhaustivité des dettes vis-à-vis du personnel de l'Université ;
- le rattachement des achats et charges externes au bon exercice ;
- l'exhaustivité et l'exactitude des produits sur les contrats de recherche.

### **a. Valorisation du patrimoine immobilier**

Les biens immobiliers contrôlés par l'Université avaient été comptabilisés au 31 décembre 2010 pour une valeur totale de 168 M € selon l'estimation par France Domaine. N'ayant pu avoir accès au dossier d'évaluation détenu par France Domaine, les commissaires aux comptes, faute de pouvoir se prononcer sur l'évaluation, ont décidé de maintenir cette réserve, tout en précisant que ce n'est en aucun cas de la responsabilité de l'Université de Tours.

### **b. Amortissements des immobilisations**

Un travail important a été réalisé par l'Agence comptable pour régulariser les amortissements antérieurs sur l'exercice 2011. Cette régularisation a eu un impact de 1,8 M € sur les réserves de l'Université et elle a permis la levée de la réserve.

### **c. Réserve pour congés payés, heures complémentaires et primes**

Au 31 décembre 2010, les commissaires aux comptes avaient relevé l'absence de toute provision pour congés payés, heures complémentaires et primes.

Au 31 décembre 2011, et grâce à l'important travail de la Direction du personnel et des ressources humaines, une estimation de ces engagements a été intégrée dans les comptes, permettant la levée de la réserve.

### **d. Rattachement des achats et des charges externes au bon exercice**

Au 31 décembre 2010, les commissaires aux comptes avaient considéré que ce principe n'était pas réalisé.

L'Agence comptable a mené sur la fin de l'année 2011 et le début de l'année 2012 un travail de recensement des charges à rattacher à l'exercice 2011, qui ont été intégrées dans les comptes de l'Université. Ce travail a permis de lever la réserve.

### **e. Suivi sur les contrats de recherche pluriannuels**

Au 31 décembre 2010, les commissaires aux comptes avaient considéré que le suivi mis en place par sur les contrats de recherche pluriannuels ne permettait pas encore de calculer les factures à établir et les produits constatés d'avance à comptabiliser à la fin de l'exercice.

Au 31 décembre 2011, ce suivi est en cours de fiabilisation et aucun retraitement n'a été comptabilisé pour la clôture. Cette réserve est donc maintenue et étendue à tous les produits de l'Université hors la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Au total, sur les 5 réserves notées l'an dernier, 3 ont été levées.

M. le Président remercie le personnel des services dont le travail au cours de l'exercice 2011 a permis de lever 3 des 5 réserves formulées par les commissaires aux comptes.

### **3 – Rapport d'exécution budgétaire 2011**

M. Savineau présente le rapport d'exécution budgétaire 2011 (cf. P.J.). Il montre que le budget de l'établissement a varié de manière importante au cours de l'exercice 2011. L'augmentation entre le budget primitif et la décision budgétaire modificative n°3 est de 42,2 M €. Le taux de réalisation des recettes est de 96,3 %. Le taux d'exécution des dépenses, hors masse salariale, est de 66,5 %. La masse rémunération à un taux de réalisation de 93,1 % et la masse de fonctionnement de 68,75 %. La masse investissement a un taux de réalisation de 38,3 %, imputable notamment à l'immobilier et à la recherche.

M. Farge félicite les services des progrès effectués depuis le début du mandat et dont témoigne la levée de 3 réserves par les commissaires aux comptes. Par ailleurs, il souhaite un point sur les investissements immobiliers engagés par l'Université.

M. le Président souligne la rapidité avec laquelle il a été procédé à l'acquisition et à l'aménagement des locaux du Plat d'étain, où les services communs commencent à s'installer et où la présidence et la direction générale vont bientôt les rejoindre. Il rappelle aussi que la bibliothèque de médecine vient d'être inaugurée et que, toujours à l'UFR médecine, le bâtiment Bretonneau est en cours de restructuration. Enfin plusieurs centres de ressources en langues ont été créés et un learning center va être aménagé au premier sous-sol des Tanneurs par transformation partielle du parking.

M. Fabbri s'associe aux félicitations adressées aux services pour les améliorations constatées. Toutefois, il regrette que le rapport des commissaires aux comptes n'ait pas été communiqué aux administrateurs. Par ailleurs, il souligne l'importance de rappeler que la dotation de l'Etat constitue de très loin l'essentiel des ressources de l'établissement, même si la part régionale s'accroît.

M. Fabbri constate une forte diminution de la taxe d'apprentissage et souhaite en connaître les raisons.

M. le Président confirme qu'on a enregistré une forte baisse, dont on ne sait si elle est conjoncturelle, car liée à la crise économique, ou si elle va se confirmer en raison de la modification de la réglementation relative au versement de la taxe d'apprentissage. Il faudra voir l'évolution sur plusieurs années. En attendant l'Université cherche à se donner des moyens d'action pour démarcher les entreprises susceptibles de verser de la taxe d'apprentissage.

M. Fabbri demande des explications sur l'évolution du SAIC qui ne semble plus alimenté.

M. le Président indique que le SAIC n'est plus utilisé en raison d'une évolution de la réglementation. Il ne porte plus que les crédits d'opérations déjà lancées et est donc appelé à disparaître lorsque toutes ces opérations seront achevées.

M. Fabbri juge inquiétante la réserve formulée par les commissaires aux comptes sur la valeur du patrimoine immobilier, alors que l'Université demande la dévolution de ce patrimoine dont on ne sait même pas s'il est correctement évalué.

M. le Président rappelle que ce problème d'évaluation ne remet pas en cause la pertinence d'une dévolution à l'établissement de son patrimoine immobilier, puisque l'immobilier serait donné à l'Université quelle que soit son évaluation.

### **4 – Compte rendu de la Commission des moyens (cf. P.J.)**

M. Roncin indique que la commission des moyens a donné un avis favorable à :

- des tarifs de D.U. et D.I.U. ;
- aux tarifs du M2R internationaux de l'EPU ;
- aux tarifs du CUEFEE pour l'année universitaire 2012-2013 ;
- aux tarifs de location de salles par le CESR ;

- au tarif du billet « Tout public » du Service culturel ;
- à la création d'un centre financier sur le SAIC ;
- à des sorties d'inventaire ;
- à un don.

M. Fabbri conteste l'augmentation des tarifs du CUEFEE : les droits d'inscription deviennent de plus en plus élevés, même si c'est vrai qu'il existe des tarifs beaucoup plus élevés ailleurs et même à Tours.

M. Roncin indique que le CUEFEE est actuellement déficitaire sur ce type d'activité et que les nouveaux tarifs sont dans la moyenne de ceux pratiqués par les formations universitaires de ce type. Il rappelle que, ces étudiants n'étant pas pris en compte par le Ministère dans nos effectifs, il faut soit avoir des droits d'inscription qui couvrent le coût de la formation, soit prélever le déficit sur la DGF au détriment des autres formations.

S'agissant de la gratuité des études, M. Farge fait observer que grâce au financement de l'enseignement supérieur public par l'impôt, les milieux sociaux les plus favorisés font payer les études de leurs enfants par des milieux beaucoup moins favorisés. Il ne veut pas ouvrir un débat, car ce n'est pas le sujet.

M. le Président confirme l'exactitude du diagnostic, mais souligne que ce problème d'inégalité sociale n'est pas propre à l'enseignement supérieur, puisqu'il se retrouve dans le secondaire : il suffit de consulter les études faites sur l'origine sociale des bacheliers selon qu'ils présentent le baccalauréat général, le baccalauréat technique ou le baccalauréat professionnel.

M. Lesigne tient à ce qu'il soit bien précisé que ces tarifs ne concernent pas les étudiants inscrits à l'Université, pour lesquels l'enseignement du français est gratuit.

Le Conseil approuve les tarifs du CUEFEE par 15 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Les autres propositions ayant reçu un avis favorable de la Commission des moyens sont approuvées à l'unanimité.

## **Etudes & Vie de l'étudiant**

### **1 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 23 février 2012**

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le CEVU a approuvé :

- les nouveaux statuts du conseil du Bureau de la vie étudiante ;
- le compte rendu du conseil du Service culturel ;
- le bilan et les projets du passeport culturel étudiant ;
- le compte rendu du FSDIE du 16 février 2012 ;
- des modifications de maquettes de licences professionnelles ;
- la création de deux D.I.U. ;
- des conventions :
  - avec l'Ecole de secours et de sauvetage d'Indre-et-Loire ;
  - avec l'Institut régional du travail social de Poitou-Charentes ;
  - avec l'Institut supérieur de rééducation ;
  - avec Arair Santé et Trajectoire Santé ;
  - avec l'association Zup de Co ;
- des conventions de relations internationales :
  - avec l'Université nationale de Chungnam Daejon (Corée du Sud) ;
  - avec l'Université nationale de Séoul (Corée du Sud) ;
  - avec Michigan State University (Etats-Unis) ;
  - avec The University of Northern Colorado (Etats-Unis) ;
  - avec l'Université de La Plata (Argentine).

Le CEVU a entendu :

- une information sur les élections aux conseils centraux des 19 et 20 mars ;
- un bilan du parcours « Relations internationales » qui a concerné 39 étudiants ;
- les propositions du groupe de travail « Restauration universitaire ».

Sur ce dernier point, Mme Delaunay indique qu'un groupe de travail sera constitué dès la mise en place du nouveau CEVU. Il travaillera notamment sur l'instauration d'une pause méridienne d'une

heure permettant aux étudiants de se restaurer, sur la possibilité d'instaurer des horaires décalés de fin de cours afin de réguler les flux d'étudiants dans les restaurants universitaires (R.U.) ce qui passe par un rapprochement entre les directeurs de composante et les directeurs de R.U.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable lors du Conseil des études et de la vie universitaire du 23 février 2012.

## **2 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 15 mars 2012**

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le CEVU a approuvé :

- l'ouverture de mentions en apprentissage ;
- des modifications de D.U. et D.I.U. ;
- des demandes d'habilitation à délivrer les capacités de médecine ;
- le calendrier universitaire 2012-2013 ;
- la fiche de procédure de mobilité entrante et sortante des étudiants étrangers ;
- des conventions :
  - avec le LEGPA du Chesnoy-les-Barres ;
  - avec le Fonds régional d'art contemporain de Poitou-Charentes ;
- une convention de relations internationales avec l'Université de Pérouse (Italie).

Le CEVU a entendu :

- une information sur le certificat en langue de l'enseignement supérieur (CLES) ;
- une information sur la première réunion du groupe de travail « Eléments pédagogiques d'ouvertures ».

Le CEVU a donné des avis sur des modifications de maquettes de licences et masters, et a renvoyé ces maquettes aux composantes pour un chiffrage du coût de ces modifications.

M. Fabbri considère qu'il est difficile d'établir des services prévisionnels pour la prochaine année universitaire sans savoir si les modifications seront ou non acceptées.

Mme Imbault précise que toutes les propositions approuvées par les conseils de composante ont reçu des avis favorables, mais qu'il appartient désormais aux composantes d'en chiffrer le coût.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable lors du Conseil des études et de la vie universitaire du 15 mars 2012.

### **Personnel et Ressources humaines**

#### **Convention avec l'UDAF d'Indre-et-Loire**

M. le Président indique que, dans le cadre de sa politique d'action sociale, l'Université a conclu une convention avec l'UDAF d'Indre-et-Loire (cf. P.J.) pour la mise à disposition par cet organisme d'un conseiller en économie sociale et familiale.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention.

\*

### **QUESTION DIVERSE**

#### **Convention relative à la mise en œuvre du service public de l'orientation**

M. le Président présente cette convention (cf. P.J.) qui vise à organiser et coordonner l'action de tous les organismes de service public de l'orientation dans le bassin d'emploi de Tours.

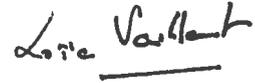
Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention.

\*

L'ordre du jour étant épuisé et cette séance étant la dernière de la mandature, M. le Président remercie les membres du Conseil d'administration de leur participation aux travaux de cette instance. Il lève la séance à 17 h 45.

A Tours, le 2 avril 2012

Le Président,

A handwritten signature in black ink that reads "Loïc Vaillant". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

Loïc VAILLANT

P. J. : 9.